

COMPTE-RENDU DE L'AUDIOCONFÉRENCE COVID-19 DU 16 AVRIL 2020

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Aucun agent-e de la DDFIP 61 n'est atteint du covid 19, ni placé en quatorzaine. Tout le monde est en présentiel, en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Les masques

Une deuxième livraison de masques chirurgicaux plus importante est prévue. Elle reste réservée aux personnels chargés de l'accueil et doit répondre aux besoins d'une vingtaine de jours.

A priori, les agents ne porteront pas de masques dans les bureaux, les mesures étant prises afin de respecter les consignes de distanciation. Toutefois, l'administration centrale a évoqué la possibilité d'utiliser des masques lavables et réutilisables.

Une nouvelle commande de masques chirurgicaux a été effectuée par l'administration centrale. Ces masques seront utilisés pour la campagne IR (après la fin du confinement).

Le gel hydroalcoolique

Des commandes dans les différents formats sont en cours. Malgré les difficultés d'approvisionnement, un grand nombre de petits flacons est attendu.

Les hygiaphones

Ils sont en cours de production par le SDNC (dotation nationale). Par ailleurs, une trentaine d'hygiaphones ont été commandés au niveau local. Des devis sont en cours pour les hygiaphones spécifiques pour certains sites.

PLAN DE CONTINUATION D'ACTIVITÉ

- 73 agent-e-s dont 45 en permanence sont équipé-e-s en télétravail.
- Les agents en présentiel : entre 20 % et 22 %

Dans le détail :

TRESORERIES : 25 et 28 % ;

SIP et SIP/SIE : 25 % ;

DIRECTION : 15 à 18 % ;

AUTRES SERVICES : 10 %

FRAIS DE MISSION

Le décret du 7 avril 2020 prévoit le versement d'une allocation forfaitaire de frais de missions aux agents qui ont perdu l'accès à la restauration collective. Pour la DDFIP 61, cela concerne les personnels d'Alençon, hors trésorerie hospitalière, et ceux d'Argentan.

Pour la période couvrant la période du 17 mars jusqu'au 15 avril inclus : les frais feront l'objet d'une déclaration sur l'honneur.

A partir du 16 avril jusqu'à la fin de la période du confinement, il faut conserver les factures avec la date pour justifier les repas pris à l'extérieur. Un pas-à-pas va être diffusé très bientôt pour la saisie sur FDD.

Selon nous, cela entre en contradiction avec les préconisations nationales concernant les déplacements. En effet, des agent-e-s commandent des repas chez des commerçants pour plusieurs jours et ne seront donc pas en mesure de fournir un justificatif quotidien.

MESURES FONCTION PUBLIQUE

Comme les organisations syndicales, la Direction attend la déclinaison à la DGFIP, des mesures de la fonction publique.

Ce que l'on peut dire à ce stade, c'est que de nombreux(ses) agent-e-s confiné-e-s depuis un mois trouvent ces mesures particulièrement injustes. Il est totalement inique de se voir ponctionner 5 jours d'ARTT et 5 jours de congés annuels alors que les agent-e-s ont été confiné-e-s contre leur gré. De plus, bon nombre d'entre eux (elles) ont été volontaires pour télétravailler et c'est l'administration qui a été dans l'incapacité de leur fournir le matériel nécessaire.

La Direction locale reconnaît qu'il va y avoir un vrai sujet quant à l'équité concernant l'application de ces mesures sur les différents modules horaires d'ARTT.

MODALITÉS D'ARRIVÉE DES NOUVEAUX AGENT-E-S AU SEIN DE LA DIRECTION

Les inspecteurs-trices stagiaires arriveront le 18 mai, en fonction des modalités du déconfinement. La date de titularisation reste fixée au 1^{er} septembre.

Les **contrôleurs-euses stagiaires** arriveront dès la fin de la période de confinement. Comme pour les A, il n'y a pas de changement dans la date de titularisation qui reste fixée au 1^{er} octobre.

Les agent-e-s (catégorie C) stagiaires, après une période initiale de télétravail, rejoindront l'ENFIP du 2 juin au 31 juillet.

Pour ces agent-e-s, se pose le problème de recherche de logement (visites sur le terrain) et de déménagement. Nous avons demandé que ces agent-e-s stagiaires puissent obtenir si nécessaire des autorisations d'absence supplémentaires pour consacrer du temps à ces démarches.

DIALOGUE SOCIAL

Le Directeur nous a rappelé les mesures prévues dans l'ordonnance du 27 mars 2020 qui recommande de privilégier en matière de dialogue social la tenue de conférences téléphoniques et audiovisuelles à une procédure écrite dématérialisée. Pour l'instant, il n'y a pas d'urgence à tenir un CTL et un CHSCT.

Pour Solidaires Finances Publiques 61, cette urgence pourrait bien évidemment se manifester en cas de droit d'alerte et de droit de retrait.

CAMPAGNE IR

La Direction locale veut faire venir davantage d'agent-e-s en présentiel (40 % des agent-e-s des SIP) afin de faire face aux nombreux appels téléphoniques et de saisir les déclarations.

Afin de faire respecter les distanciations, les chefs de services ont fourni des plans d'occupation des bureaux.

Il y aura une montée en puissance du nombre d'agents avec adaptation des effectifs.

La Direction s'est engagée à ce que les effectifs soient toujours en dessous des 40 % en présentiel. Pour le télétravail, une dotation complémentaire qui a été demandée à l'administration centrale sera dédiée à la campagne IR (11 personnes en SIP et 5 personnes au PCRП pour l'accueil téléphonique sur rendez-vous uniquement)

Pour pouvoir masquer leur numéro personnel, un pas-à-pas sera fourni aux agents qui utiliseront leur téléphone personnel (accueil téléphonique sur RDV, en télétravail). Toutefois, il existerait, selon nous, des téléphones portables qui sont inutilisés dans les services. Nous pensons donc que leur utilisation devrait être priorisée.

Concernant les usagers, des mails vont être envoyés à ceux qui sont dans le champ de la déclaration automatique. Par ailleurs, il faut s'attendre à une grosse augmentation du nombre de mails. Les mesures seront précisées au fur et à mesure du volume des flux.